

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »****29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 24 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 24 janvier, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 18 janvier 2023, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Eliane GRANET
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Patricia LACHAMP
M. Gilles BERGAMI	M. Florent MONEYRON
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Daniel PEYNON	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Annick FORESTIER	Mme Michelle CIERGE
Mme Déolinda DE FREITAS	M. Bernard FRASIAK
M. Alain COSSON	Mme Séverine VIAL
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
M. Christian BOURNAT	M. Lucas ANTOINE
M. Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET
M. Romain FERRIER	
Mme Anne-Marie OLIVON	
M. Gilles MARQUET	

Suppléant présent : M. Patrice BLANC

Absent : Mme Catherine MORAND

Etaient représentés (procuration) :

Mme Sylvie ROCHE (à Mme Marie-France MARMY)

M. Cédric DAUDUIT (à Mme Elisabeth BRUSSAT)

M. René BROUSSE (à Mme Michelle CIERGE)

**VOTE : En exercice : 35      Présents : 31 / Représentés : 3      Votants : 34**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Séverine VIAL, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

**OBJET : SPANC – Modification de la demande de subvention au CD63 pour 2023**

**SPANC – MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU  
CD63 POUR 2023**

\*\*\*\*\*

- VU les statuts de la CCEDA
- VU L'exploitation du service SPANC en régie directe depuis le 1er juillet 2015
- VU le règlement du service SPANC ;
- VU la délibération n°29 du conseil communautaire du 27/09/2022 :

Madame la Présidente explique qu'afin d'abonder au financement du service du SPANC une demande de subvention a été sollicitées auprès du Conseil Départemental 63 (CD 63).

Ainsi concernant la réalisation des contrôles de diagnostic et l'actualisation des diagnostics, le CD63 peut attribuer des subventions aux collectivités au titre de la ligne « Assainissement non collectif ».

La modification porte sur la répartition du nombre de contrôle entre diagnostic et contrôle pour vente ainsi que les tarifs 2023.

Pour l'année 2023, la demande de subvention porte sur le nombre de contrôle et le plan de financement figurant dans le tableau ci-dessous.

Fonctionnement			redevances		subvention CD			
Charges de personnel		Contrôles	Nb de contrôles	prix unitaire	sous-total	%sub	subv unitaire	sous-total
Salaire	62 500 €	Diagnostics	400	100 €	40 000 €	20%	20 €	8 000 €
		Contrôle de bon fonctionnement	0	100 €	0 €	20%	20 €	- €
<b>Charge à caractère général</b>		Contrôle pour vente	50	150 €	7 500 €	20%	30 €	1 500 €
Charges diverses	11 000 €	Contrôle de conception	60	110 €	6 600 €	0%	- €	- €
		Bonne exécution	50	110 €	5 500 €	0%	- €	- €
		Refus de contrôle et mise en demeure	10	-	4 400 €	0%	- €	- €
		<b>Total</b>	<b>550</b>		<b>64 000 €</b>			<b>9 500 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>73 500 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>73 500 €</b>					

Par conséquent, Madame la Présidente propose aux délégués communautaires :

- D'approuver la modification du plan de financement du service prévisionnel pour 2023
- D'autoriser la présidente à solliciter une subvention auprès du CD63 la plus élevée possible pour le financement des contrôles diagnostics et leur actualisation pour l'année 2023

**AR Prefecture**

063-246301097-20230124-20230124\_07-DE  
Reçu le 27/01/2023

CCEDA  
CC 24/01/2023  
(07)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité** les propositions.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et publié à Lezoux, le 27 janvier 2023  
Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente